

Le 3 avril 2018,

ATTENTION DOCUMENT SOUS EMBARGO PUBLIABLE LE 4 AVRIL 2018 À 00H01

Insertion professionnelle des jeunes diplômé-e-s : nette amélioration des conditions d'emploi

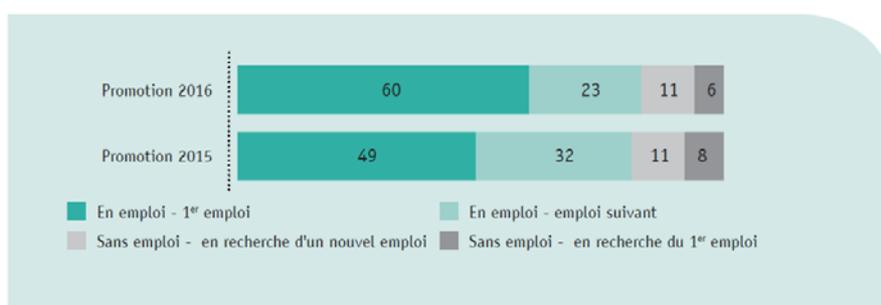
Alors que le marché de l'emploi des cadres est au plus haut niveau et que les débutant-e-s commencent à profiter de la dynamique à l'œuvre, l'Apec apporte un éclairage spécifique sur la situation des jeunes diplômé-e-s au travers de deux études. Sont analysés notamment leurs conditions d'emploi, la façon dont ils ont décroché leur poste, et les apports de l'alternance dans leur insertion sur le marché.

Pour Jean-Marie Marx, directeur général de l'Association « *Les jeunes profitent d'un marché de l'emploi cadre particulièrement porteur, où tous les indicateurs sont au vert. Les entreprises prévoient autour de 50 000 recrutements de débutant-e-s au statut cadre pour 2018. Cette dynamique commençait à être visible dès 2017. Selon notre baromètre Jeunes Diplômé-e-s, plus de 8 sur 10 sont en poste un an après l'obtention de leur diplôme, 6 sur 10 sont en CDI, et autant ont le statut cadre. Des proportions en hausse importante. Par ailleurs, l'alternance se révèle un dispositif efficace pour leur permettre une meilleure insertion, et acquérir autonomie et confiance en eux.* »

Promotion 2016 Bac +5 et plus : 9 jeunes diplômé-e-s sur 10 ont déjà occupé un poste

- 12 mois après la fin des études supérieures, 94 % des jeunes diplômé-e-s niveau Bac +5 et plus de la promotion 2016 ont déjà occupé un premier emploi, soit une hausse de 2 points. La part de ceux en poste est également en hausse (+ 2 points).

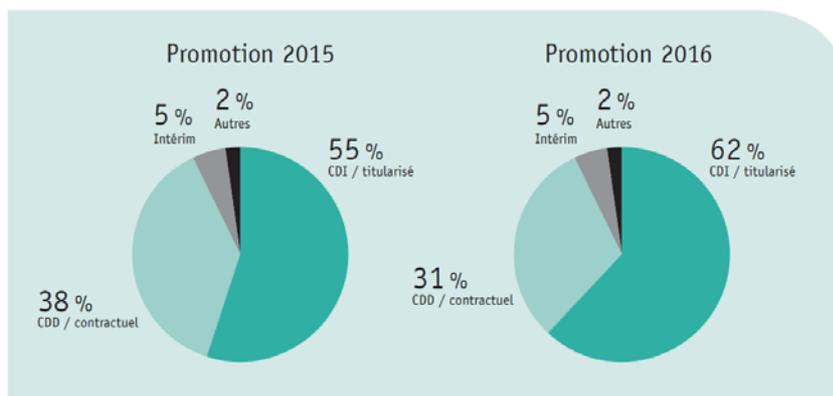
Situation professionnelle 12 mois après l'obtention du diplôme (en %)



Base : Ensemble des jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus
Source : Apec, 2018

- Par ailleurs, la part de jeunes diplômé-e-s en CDD recule au profit du CDI qui augmente de 7 points (62%).

Contrat de travail des jeunes diplômé-e-s en emploi (en %)

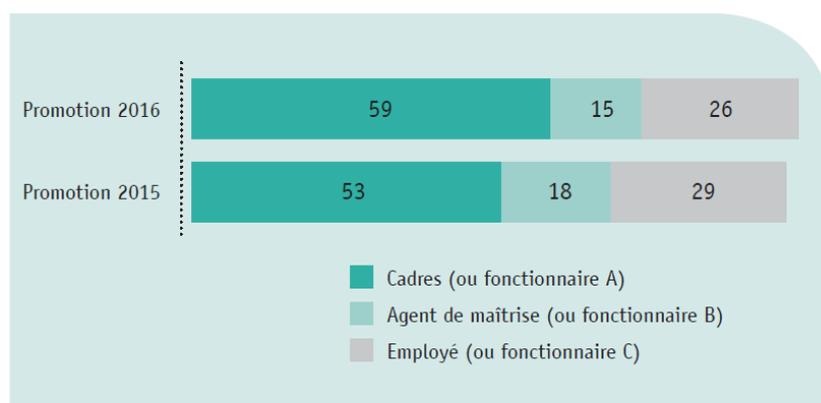


Base : Jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus, en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme
Source : Apec, 2018

ATTENTION DOCUMENT SOUS EMBARGO PUBLIABLE LE 4 AVRIL 2018 À 00H01

- Enfin, la part des jeunes diplômé·e·s occupant un emploi de cadre est également en hausse. Elle augmente de 6 points entre la promotion 2015 et celle de 2016 : près de 6 sur 10 en emploi ont obtenu ce statut.

Statut professionnel des jeunes diplômé·e·s en emploi (en %)



Base : Jeunes diplômé·e·s de niveau Bac +5 et plus, en emploi 12 mois après l'obtention du diplôme
Source : Apec, 2018

- L'amélioration des conditions d'emploi va de pair avec une augmentation de la rémunération. Le salaire annuel brut médian passe ainsi de 28 000 € pour la promotion 2015 à 30 000 € pour la promotion 2016.

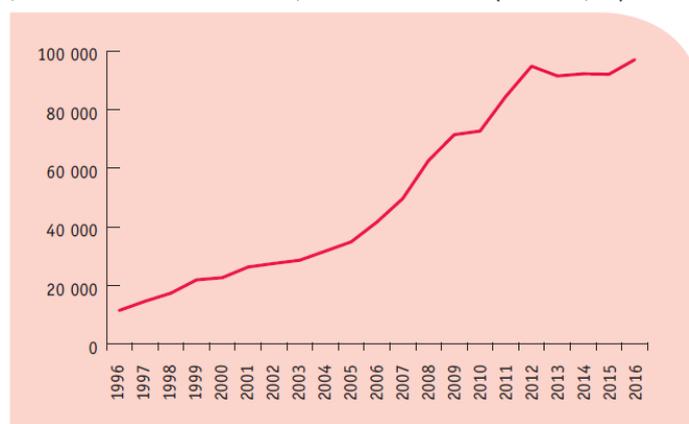
Diplômé·e·s Bac+3/+4 : une bonne insertion mais des conditions d'emploi moins favorables

- 8 jeunes diplômé·e·s sur 10 de niveau Bac +3/4 sont en emploi 12 mois après la fin de leurs études. Cette part est stable, et semblable à celle des jeunes diplômé·e·s de niveau Bac +5 et plus. En comparaison avec la précédente promotion, ils sont plus souvent dans leur premier emploi, mais moins que ceux avec un niveau Bac +5 et plus.
- La part des CDI augmente de 4 points en un an mais demeure significativement en dessous du niveau des Bac +5 et plus (49 % contre 62 %).
- De même, la part de ceux bénéficiant du statut de cadre est également bien en dessous de celle des Bac +5 et plus : 1 sur 10 seulement est cadre, contre 6 sur 10.

Alternance : un levier pour une insertion durable

- Les contrats d'alternance, qui regroupent les contrats de professionnalisation et les contrats d'apprentissage ont connu un développement très important : ainsi le nombre d'apprentis de niveau Bac +2 et plus a été multiplié par trois entre 2000 et 2016.

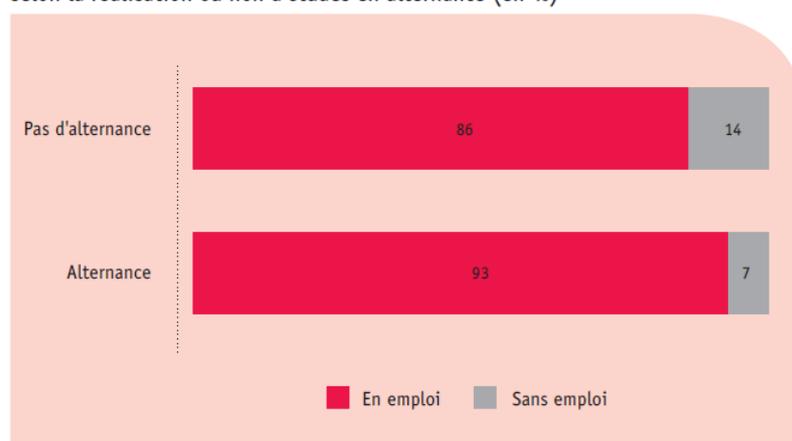
Évolution du nombre de nouveaux contrats d'apprentissage signés dans le secteur privé en vue de l'obtention d'un diplôme de niveau I à III (Bac +2 et plus)



Source : Dares, base de données issue du traitement des Cerfa d'embauche et du système Ari@ne de gestion informatisée des contrats d'apprentissage.

- Les bénéfices apportés par cette formule sont multiples. En premier lieu, l'alternance permet de conjuguer savoirs académiques, savoir-faire et savoir être. En outre, elle permet d'acquérir des connaissances théoriques mises en pratique immédiatement. Par ailleurs, l'alternance offre un avantage financier pour les jeunes qui perçoivent alors une rémunération de la part des entreprises qui les accueillent, ce qui peut leur permettre d'accéder plus facilement à des études supérieures. Enfin, pour les entreprises, elle leur donne la possibilité de répondre à un besoin en compétences, de faciliter et de sécuriser l'intégration des jeunes dans le monde du travail.
- Surtout, l'alternance favorise l'insertion professionnelle des jeunes diplômé-e-s : 93 % des diplômé-e-s Bac +5 ou plus qui y ont eu recours sont en poste au bout de deux ans. C'est 7 points de mieux que les autres diplômé-e-s. En outre, leurs conditions d'emploi sont meilleures avec notamment un niveau de rémunération supérieur (un salaire brut médian annuel de 32 000 euros vs 30 400 pour ceux qui n'ont pas réalisé leurs études en alternance), plus fréquemment un CDI (73% vs 61%), et davantage de responsabilité :

Situation d'emploi des jeunes diplômé-e-s deux ans après l'obtention de leur diplôme, selon la réalisation ou non d'études en alternance (en %)



Base : Ensemble des jeunes diplômé-e-s de niveau Bac +5 et plus de la promotion 2015
Source : Apec, 2017

- Pour les jeunes qui se retrouvent sur le marché de l'emploi en fin d'alternance, l'assurance acquise vis-à-vis de leur projet professionnel constitue un atout clé. Par ailleurs, leur recherche d'emploi s'avère, selon eux, plus sereine. Enfin, l'alternance leur permet de constituer un réseau professionnel qui peut être source d'opportunités.
- À noter, cependant, qu'il existe plusieurs freins propres à ce dispositif. Il s'agit notamment d'un manque d'accueil. Une difficile adéquation entre enseignement académique, temps en entreprise et un rythme de l'alternance plus ou moins adapté est également soulignée. Un cadrage relationnel plus formalisé entre les entreprises, les jeunes et les établissements est aussi attendu. Enfin, on observe une maturité inégale des secteurs d'activité sur le sujet.

**LES ÉTUDES SONT DISPONIBLES SUR DEMANDE
AU SERVICE DE PRESSE
01 40 52 20 29**

ET DÈS LE 4 AVRIL 2018 À 00h01 SUR [www .apec.fr/ espace presse](http://www.apec.fr/espace%20presse)

CONTACTS PRESSE :

CARINE NAGOT et PAULINA CIUCKA / 01 40 52 20 29 / presse@apec.fr / [@Apecinfopresse](https://twitter.com/Apecinfopresse)